

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Jardinier Paysagiste (CAPa)

Formation par apprentissage

RNCP 38386

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 4 500€ à 5 549€ (Montants maximaux annuels en 2024)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti
- EPI (équipements de protection individuelle) pris en charge par le centre (chaussures de sécurité, veste, pantalon...)



Suivant le calendrier d'alternance
1 semaines formation / 3 semaines entreprise
en moyenne

- 800 h en centre de formation sur deux ans soit 24 semaines de 35h
- 2 240 h en entreprise/collectivité soit 63 semaines de 35h



Objectifs de la formation

- Participer à la préparation des chantiers
- Organiser ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas
- Réaliser les travaux d'aménagement et d'entretien
- Entretenir le matériel et les équipements
- Communiquer en situation professionnelle

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page)
N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage

Public - Prérequis

Le public ciblé est un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH).
<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

Les prérequis sont :

- Avoir terminé son cycle de 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'adaptation du parcours

Arrêté du 31/12/2015 relatif à la dispense de certaines épreuves Art. 5. - Les candidats titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un certificat d'aptitude professionnelle préparant une spécialité du CAPA délivrée selon la modalité des unités capitalisables peuvent valider les UC générales constitutives du diplôme : UCG1 - UCG2 et UCG3.

L'autorité académique peut valider, à la demande du candidat, les UC Générales E1 - E2 et E3 constitutives du CAPA au titre de la détention d'un diplôme de niveau IV ou de niveau supérieur

Contenu de la formation

Compétences générales

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 - Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Compétences professionnelles

CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

CP4.1 - Entretien la végétation

CP4.2 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

CP5.1 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

CP5.2 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements

CP6.2 - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne-Rhône-Alpes
- Passage du SST et Certiphyto, initiation à la conduite d'engin
- Travaux pratiques sur des chantiers extérieurs
- Plateaux techniques couverts
- Travaux pratiques sur site

Métiers visés

- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Jardinier paysagiste/des espaces verts
- Aide - jardinier
- Manœuvre des espaces verts
- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage

Poursuite d'études

Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études, en 1 an en CS, en 2 ans en BP ou en bac professionnel, notamment dans les formations suivantes :

- CAPA Métier de l'Agriculture
- BP Aménagement Paysagers
- BP Responsable d'Entreprise Agricole
- BAC PRO Aménagement Paysagers

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

